

# L'écho de la Semène

N° 12    décembre 2025



Et voilà le numéro 12 de notre petit canard de l'AAPPMA de Saint-Didier et sa région. Ce support sans ambition est adressé deux fois par an par mail aux adhérents, il est aussi accessible sur notre site Internet.

Ce douzième numéro sera adressé aux adhérents 2025 (titulaires d'une carte de pêche 2025 de l'AAPPMA de Saint-Didier) soit par mail soit par courrier. L'envoi par mail est gratuit pour votre AAPPMA, nous n'adressons plus ce journal aux titulaires de cartes journalières et moins de 12 ans par la Poste. Lors de la prise de votre carte cochez la case : « *j'accepte de recevoir les informations des structures associatives de pêche durant l'année de mon adhésion.* » Demandez au dépositaire de cocher cette case.

## **Suivi des travaux et de l'implication de votre AAPPMA pour la Semène et les ruisseaux**

### **-1- Lutte contre la renouée**

Dans le N°10 de votre journal préféré, nous abordions l'expérimentation du bâchage pour traiter le développement de la renouée du japon. Malheureusement la bâche utilisée en 2024 n'a pas résisté aux UV, il a donc fallu recommencer. Le 25 octobre nous étions 14 adultes et 3 jeunes pour remplacer la bâche.

Malgré tout, nous avons constaté qu'un certain nombre de rhizomes n'avait pas résisté.



*L'ancienne bâche de 2024*



*Des premiers résultats*



*La nouvelle bâche posée 2025*

En présence du propriétaire nous avons enlevé l'ancienne bâche, puis ôté les repousses de renouée, puis installé la nouvelle couverture. Ensuite il a fallu ancrer la bâche pour qu'elle résiste aux crues, disposer des sacs de sable et enfin fixer et tendre des cordes pour que le vent ne soulève pas notre protection.

Il faut bien intégrer que cette expérience doit durer trois étés.

Après le traitement d'une zone difficile avec murs, arbres, blocs de rocher... si notre bâche résiste nous envisageons de traiter d'autres zones plus faciles afin d'éviter la prolifération de cette plante invasive déjà présente notamment sur Pont-Salomon malgré les travaux importants réalisés par le contrat territorial Semène. Notre expérience pouvant être répliquée sur d'autres zones.

## **-2- La fin des travaux de renaturation du Sambalou à St Just-Malmont.**



Dans le N° 10, nous abordions les travaux engagés sur le Sambalou. Avant ce ruisseau en aval de la RD 500 était busé, puis un réservoir nauséabond servait à l'arrosage des terrains de sports. Peu de personnes imaginaient que cette rase artificielle puisse avoir été un ruisseau.

Après une première phase en 2010, d'importants travaux ont été entrepris. Le lit du Sambalou a fait l'objet d'un reméandrage, de création de berges, d'introduction de blocs de pierre puis ensuite de végétalisation des berges et de plantation d'arbres. Des ponts ou passerelles ont été installés, des jeux pour les enfants et un parcours de vélos TTC a été créé.

Si hier les rives du Sambalou étaient inaccessibles, aujourd'hui beaucoup de jeunes et de moins jeunes jouent ou se promènent dans un site agréable.

L'inauguration officielle a eu lieu le 4 octobre 2025.

## **-3- La fin des travaux sur la Gampille.**

Le 12 mars 2022, une fuite de lixiviat du site d'enfouissement du SICTOM a provoqué une pollution de la Gampille. Suite au jugement, une Convention Judiciaire d'Intérêt Collectif (CJIC) a été signée (voir l'Echo N° 10).

Les travaux pour limiter le piétinement et l'érosion des berges entre la Scie du Grand Roure (St Didier) et la Chamarèche (St Just-Malmont) sont terminés. Ils ont coûté près de 30 000 € répartis entre la CJIC (34%), la Fédération de Pêche 43 (25 %) et l'AAPPMA de St Didier (11%).

Il reste à réaliser le remplacement du pont busé entre le Petit et le Grand Roure par un ouvrage à fond libre.

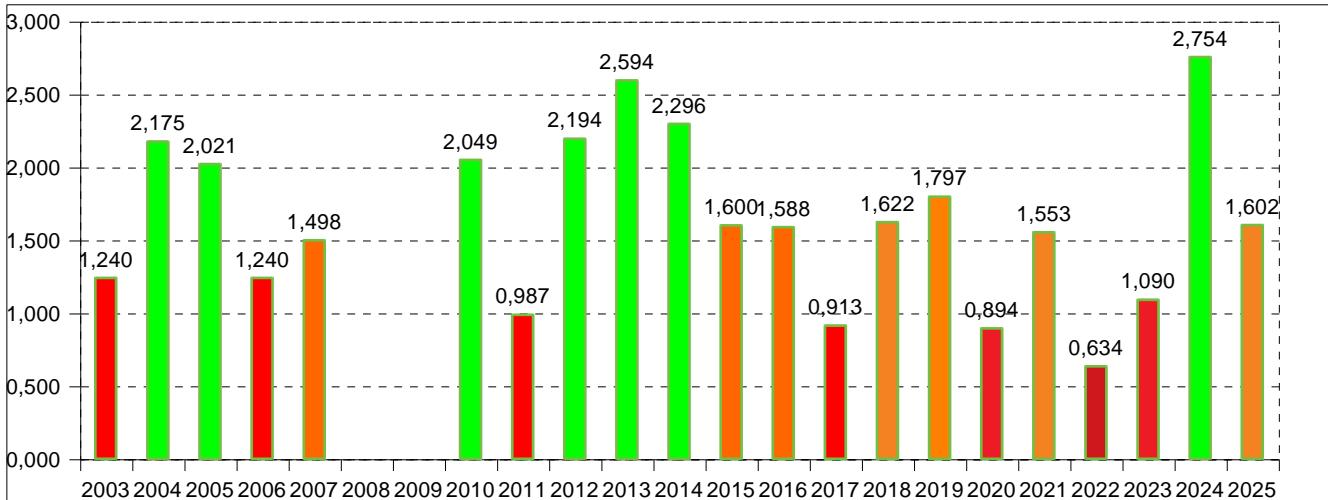


## **2025 Pas mal de pluie, mais moins de débit.**

Après une année 2024 record depuis 1963, le débit annuel moyen 2025 s'établit à 1,6 m<sup>3</sup>/s soit moins 11,2 % du module interannuel qui est de 1,805 m<sup>3</sup>/s depuis la mise en place de la station de mesure du Crouzet.

Saint-Didier dispose d'une station de l'association « infoclimat » depuis 2008. Nous pouvons constater que les précipitations de 2024 seront supérieures à 1100 mm/m<sup>2</sup>, soit 12 % de plus que la moyenne.

En 2025 , le débit journalier le plus faible mesuré est de 125 litres par seconde le 18 août et le débit le plus élevé de 7,16 m<sup>3</sup> par seconde le 20 avril.



### ***Les carnets de captures ont 27 ans.***

Depuis 1999, l'AAPPMA de Saint-Didier a mis en place le « carnet de captures ». Ce support est rempli par des pêcheurs volontaires qui notent à chaque sortie, le temps de pêche, le secteur, la technique utilisée et la taille de toutes les truites sauvages capturées (maillées ou non, conservées ou graciées).

Cela nous permet, en lien avec la pêche d'inventaire réalisée tous les deux ans à Vial par la Fédération de Haute-Loire, de connaître finement la population de truites sauvages sur la rivière Semène.

Au bout de 27 ans l'étude porte sur plus de 24 000 truites mesurées lors de plus de 4 200 parties de pêche. Depuis 22 ans la taille moyenne des truites capturées est de 19,7 cm.

En 2025, 12 pêcheurs ont retourné leur carnet, sur 126 sorties ils ont capturé 417 truites.

Lors de l'AG de janvier 2025, nous avions indiqué qu'en 2025 il se prendrait moins de truites mais plus grosses. Les premiers carnets de 2025 confirment nos prévisions 31,2 % des TRF étaient maillées au lieu de 16,3 % en 2024 par contre seulement 1,7 TRF/heure ont été capturées au lieu de 2,3 en 2024.

Comme chaque année une synthèse sera faite et chaque pêcheur volontaire recevra le document d'analyse des résultats.

Depuis quelques années nous constatons un essoufflement des pêcheurs volontaires. Pour continuer à comprendre la population de truites fario sauvages de la Semène et de mesurer les incidences du changement climatique il est primordial de disposer de plus de volontaires. C'est facile : les carnets sont disponibles sur le site internet de notre AAPPMA et le jour de l'Assemblée générale.

### ***La fraie sur la Semène à l'automne 2025.***

Pour que le cycle de la reproduction de la truite fario débute, deux facteurs déclenchant existent : la durée du jour et surtout la température de l'eau. Cette dernière doit-être inférieure à 10 degrés. Le débit de la Semène a augmenté à partir du 15 novembre, puis encore plus dès le 24, la température de l'eau s'est fortement refroidie à compté du 14 novembre.

On peut dire que le frai des truites s'est terminé fin décembre.

### ***Coup de gueule !***

Le grand cormoran, *phalacrocorax carbo*, fait l'objet de polémiques entre pêcheurs, pisciculteurs et défenseurs des oiseaux. Cet oiseau, marin à l'origine, se nourrit exclusivement de poissons. La raréfaction des poissons le long des côtes et la pression humaine (omelette d'œufs de cormorans) a conduit cet oiseau à migrer dans les lacs et rivières de l'intérieur des terres. En 1979 puis en 2009 des directives européennes protègent le cormoran.



Cette décision a eu pour effet une augmentation des effectifs de cormorans et donc de la prédation. Ceci a conduit à la mise en place d'une régulation de l'espèce par des tirs.

Depuis février 2025 un nouvel arrêté ministériel fixe les conditions de régulation qui font l'objet d'un arrêté préfectoral.

Les espèces emblématiques de notre département, le saumon atlantique, l'ombre commun, la truite fario ou encore le chabot justifient une régulation du cormoran.

**Le prédateur du grand cormoran est l'orque, faut-il introduire des orques en Haute-Loire ?**

## **Votre AAPPMA filmée**

La Fédération de pêche de Haute-Loire propose aux AAPPMA la réalisation de films promotionnels pour la mise en exergue de leur domaine halieutique.

Vous trouverez ces films dont le nôtre en tapant sur un moteur de recherche : on part pêcher en Haute Loire

## **Participez à l'Assemblée générale de votre AAPPMA.**

L'Assemblée générale de votre AAPPMA aura lieu le dimanche 18 janvier 2026 à 9 heures 30 à la mairie de Saint-Didier en Velay.

L'ordre du jour :

- bilan d'activités 2025,
- bilan financier 2025 et budget prévisionnel 2026,
- orientations 2026.

Venez nombreux, participez à la vie de votre association, encouragez les bénévoles...

## **L'organisation du plan d'eau de Saint-Didier pour l'année 2026.**

Voici l'organisation prévue :

- La pêche sera ouverte les dimanches matin du 1er février au 8 mars. Les truites seront payées **3 euros**.
- La pêche sera ouverte les samedis et dimanches du 13 mars jusqu'au 5 avril avec un quota de 3 truites **par jour et par pêcheur**.
- La pêche sera ouverte tous les jours du 6 avril au 29 novembre, avec le quota ci-dessus. Cela dans le but de prolonger la saison pour les amateurs de pêche au coup, importants également aux yeux du bureau de votre AAPPMA.

Il y aura plusieurs lâchers de truites au plan d'eau.

Le dimanche matin, c'est le moment de la convivialité, mais aussi celui des échanges sur la pêche, les poissons, les différentes techniques et la protection des milieux. Venez dans votre chalet pour y rencontrer les bénévoles.

Les truites lâchées au plan d'eau sont plus mordeuses que les sauvages, elles permettent aussi à des pêcheurs prisant moins d'arpenter les ruisseaux et rivières de s'adonner à ce passe-temps favori ou à de jeunes enfants de débuter en capturant quelques truites. Il n'y a plus de lâchers dans la Semène, nous compenseons par des lâchers dans le plan d'eau. Faites en sorte que le maximum de pêcheurs puisse en profiter.

## **Où trouver la carte de pêche 2026 et à quel prix ?**

### **Types et tarifs des cartes de pêche pour 2026 en Haute-Loire**

- Carte annuelle interfédérale à tarif unique permettant de pêcher dans 91 départements	114 euros
- Carte annuelle adulte départementale (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> cat, tous modes de pêche)	87 euros
- Carte annuelle mineur (moins de 18 ans, 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> cat, tous modes de pêche)	27 euros
- Carte découverte femme (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> cat, tous modes de pêche à 1 seule canne)	42 euros
- Carte annuelle découverte (moins de 12 ans, 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> cat, tous modes de pêche à 1 seule canne)	8 euros
- Carte hebdomadaire (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> cat, tous modes de pêche)	36 euros
- Carte journalière (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> cat, tous modes de pêche)	14 euros

Vous trouverez les cartes de pêche de votre AAPPMA chez nos dépositaires :

Saint-Just-Malmont au resto bar PMU "Le Grand Galop"	04 77 35 67 50
Saint-Victor-Malescours au bar tabac "M&M'S"	04 71 61 02 48
Mme Annie Lardon, La Gare Saint Didier-en-Velay	04 71 66 29 23
Camping La Fressange Saint-Didier en Velay	04 71 66 25 28

**Attention : certains de nos dépôts peuvent être fermés, téléphonez avant de vous déplacer. Vous pouvez aussi appeler le 06 07 16 42 79, une solution sera trouvée pour acquérir le précieux sésame.**

Vous pouvez aussi prendre votre carte sur votre ordinateur personnel en vous connectant sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr), choisir l'AAPPMA de Saint-Didier-en-Velay et sa région, puis en l'imprimant après paiement sécurisé par carte bancaire.

Retrouvez-nous sur le site de l'AAPPMA : <http://aappma-de-saint-didier-en-velay.e-monsite.com/>  
Contact du président de l'AAPPMA de Saint-Didier : 06 09 02 35 16 [laurent-breuil@outlook.fr](mailto:laurent-breuil@outlook.fr)



Bonne année 2026